



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/359  
S/1995/718  
21 août 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquantième session  
Point 149 de l'ordre du jour provisoire\*  
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME  
INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquantième année

Lettre datée du 21 août 1995, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur l'acte de terrorisme perpétré aujourd'hui en Israël par des extrémistes palestiniens, qui pourrait avoir des conséquences sérieuses.

À 7 h 50 (heure locale), un terroriste palestinien a fait exploser une bombe à bord d'un autobus, dans le quartier de Ramat Eshkol à Jérusalem, en pleine heure de pointe. L'explosion a détruit deux autobus qui roulaient dans la même rue. Selon les dernières informations, elle aurait tué quatre Israéliens et en aurait blessé plus de cent autres.

L'attentat, qui a été perpétré par un terroriste muni d'une bombe tuyau, a été revendiqué par des membres de l'organisation intégriste Hamas.

Il visait non seulement à tuer des Israéliens innocents, mais aussi à faire capoter le processus de paix. L'auteur de l'attaque et ses commanditaires sont des ennemis de la paix et de ceux qui, au Moyen-Orient, veulent mettre un terme à la haine et à la violence.

Israël ne permettra pas que le terrorisme réduise à néant les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration de principes qu'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont signée le 13 septembre 1993. Il demeure résolu à oeuvrer avec les Palestiniens en vue d'instaurer la paix. Il n'en continuera pas moins de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour lutter contre le terrorisme et pour garantir la sécurité de ses citoyens. L'heure est grave pour Israël, mais les négociations se poursuivront selon le calendrier prévu, après une période de deuil.

---

\* A/50/150.

Israël en appelle à tous les États Membres pour qu'ils condamnent catégoriquement cet attentat et désavouent les États et organisations qui encouragent le terrorisme. Il demande également aux États Membres d'apporter leur soutien au processus de paix.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 149 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) Gad YAACOBI

-----